

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le douze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : /  
Votants : 17

**Date de la convocation :**  
06 Novembre 2014

**Date d'affichage :**  
06 Novembre 2014

**Présents :** MM. - Michel BRARD – Michel BENEDETTI -Jean-Luc VALLET –Cécile BOULDE – Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL- Nicolas HARDY - Dominique FROC

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Catherine LEBOUcq - Anne-Marie VEILLE

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Cécile BOULDÉ est désignée comme secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 Octobre 2014
- Travaux d'amélioration de la station d'épuration : résultats de la consultation – choix de l'entreprise (*délibération*)
- Etude de faisabilité de projet de terrain de football – restructuration ou réalisation – résultat de la consultation – Choix du bureau d'étude (*délibération*)
- Travaux d'aménagement de la rue Pierre Turgis, allée des vergers, rue Estienne de Javené – approbation du DCE – Lancement de la consultation (*délibération*)
- Décision modificative n°2 du budget (*délibération*)
- Produits irrécouvrables : demande d'admission en non - valeur (*délibération*)
- Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable (*délibération*)
- Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire : précisions de délégation (*délibération*)
- Dématérialisation des documents budgétaires : avenant à la convention avec la Préfecture (*délibération*)
- Rapport d'activités 2013 (*délibérations*)
  - . Assainissement autonome
  - . Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
  - . Fougères Communauté
- Communication : validation de la maquette du bulletin municipal
- Questions diverses

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des questions suivantes :

- Vote des tarifs 2015 de l'assainissement collectif
- Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2014**

Le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2014. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Travaux d'amélioration de la station d'épuration : résultats de la consultation – choix de l'entreprise**

Michel BENEDETTI, adjoint à la voirie et aux réseaux, rappelle le déroulement de la procédure de consultation des entreprises, en consultation adaptée, pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration.

Vu la délibération 82-02 du 15 octobre 2014,

Au vu du résultat de la consultation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SAUR – agence de Mordelles – pour un montant HT de 27 920 € HT soit 33 504 € TTC
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement, en section d'investissement, opération 50, article 2315.

Il donne le compte –rendu de la visite sur site de Mr JAN, représentant du Conseil Général, dans le cadre de l'assistance technique à l'assainissement collectif. La station a une capacité suffisante mais il est relevé un problème d'eaux parasites.

Il précise qu'un diagnostic devra être engagé en 2015.

### **Etude de faisabilité de projet de terrain de football- restructuration ou réalisation – résultat de la consultation – Choix du bureau d'études**

Michel BRARD, Adjoint aux sports, rappelle le déroulement de la procédure de consultation de bureaux d'études, en procédure adaptée.

4 bureaux d'études ont été consultés. 2 propositions ont été reçues :

- INFRACONCEPT pour un montant de 6 120 € TTC
- SPORTS INITIATIVES : 4 500 € TTC

Il précise que SPORTS INITIATIVES a plusieurs références et l'équipe est composée de techniciens spécialisés contrairement à INFRACONCEPT.

Il indique que le choix des commissions sports et marchés s'est porté sur SPORTS INITIATIVES.

Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

## **Travaux d'aménagement de la rue Pierre Turgis, allée des Vergers, rue Estienne de Javené – approbation du DCE – Lancement de la consultation**

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et aux réseaux, présente le projet d'aménagement des rues Pierre Turgis, Allée des Vergers et rue Estienne de Javené.

Il précise le montant estimatif des travaux :

- Hors option : 291 739 € HT, soit 348 919.25 € TTC.
- Avec option : 278 538.50, soit 333 079.25 € TTC – trottoir en enduit bicouche.

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 4 novembre 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté établi par le bureau d'études INFRACONCEPT de Cesson Sévigné
- de lancer la consultation auprès des entreprises – consultation adaptée-
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, section investissement, opération 67, article 2315.

Michel BENEDETTI, dans sa présentation du projet, fait état des modifications apportées et vues en commission de voirie :

- entrée rue Estienne de Javené : augmentation de l'espace paysager sur un côté (suppression d'une place de stationnement)
- à l'entrée de la propriété PATIN : suppression d'une place de stationnement pour un abaissement de trottoirs et également à l'entrée de la propriété ROUSSEL
- abaissement de trottoirs devant l'espace vert du passage Bel Orient (meilleur accès pour son entretien)
- entrée rue Bel Orient : ralentisseurs au lieu de coussins berlinois.

## **Décision modificative n°2 du budget**

Monsieur le Maire présente une proposition de modification du budget primitif permettant d'ajuster les crédits inscrits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal compte tenu des décisions prises depuis le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La modification n° 2 du budget primitif telle que décrite en annexe à la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document intervenir.

## **Produits irrécouvrables : demande d'admission en non - valeur**

Le Maire communique la demande du Trésorier d'admission en non-valeur de titres qu'il ne peut recouvrer malgré de nombreux plans successifs avec moratoire de 18 mois n'ayant pas permis l'apurement même partiel des dettes. Le redevable est Madame BRANDHONNEUR Christèle domiciliée 2, rue de Mortain à FOUGERES pour un montant de 106.10 €

correspondant à des prestations scolaires, cantine et garderie périscolaire, sur 2010-2011 et 2013.

Au vu du dossier présenté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur la somme de 106.10 € telle que décrite ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 de la section de fonctionnement du budget principal.

### **Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable**

Michel BRARD, Adjoint à l'urbanisme, présente l'historique de l'instauration de la taxe d'aménagement sur la commune par délibération en date du 12 octobre 2011.

Ainsi les communes peuvent bénéficier d'une part communale de taxe d'aménagement pour financer leurs actions et opérations conformément au code de l'urbanisme, article L 331-1.

Par délibération du 12 octobre 2011, la taxe d'aménagement a été instituée au taux de 1.5% avec les modalités d'exonération suivantes :

- Exonération de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+)
- Exonération de 50% de la surface les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

Michel BRARD précise que la Loi des finances rectificatives du 29 décembre 2012 permet aux communes de mettre en place de nouvelles exonérations facultatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler la décision d'institution et d'exonérations telles que décrites dans la délibération du 12 octobre 2011 et rappelées ci-dessus
- d'exonérer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les abris de jardin soumis à déclaration préalable (article L 331-9-8°)
- d'autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document et à entreprendre toutes démarches relatives à cette décision

Cette délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

### **Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : précisions de délégations**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 9 avril 2014 fixant les délégations d'un certain nombre d'attributions au Maire.

La Préfecture par courrier en date du 7 juillet 2014 demande de préciser les attributions citées aux numéros 15 et 16 concernant respectivement le Droit de Préemption Urbain et les actions en justice.

Une nouvelle délibération est nécessaire pour définir de façon précise l'objet et la portée de ces 2 délégations. La fixation de ces limites constitue une obligation dans les cas des délégations prévues par les alinéas 15° et 16° de l'article L 2122-22 du CGCT.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de préciser la délégation comme suit :

- 15° : cette délégation pourra s'appliquer sur tout le périmètre de la commune où le droit de préemption simple a été institué par délibération en date du 27 février 2007 et mis à jour par arrêté du 14 juin 2010 et quel que soit le prix mentionné par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner.
- 16° : Actions intentées contre elle, dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales.  
S'agissant des actions : de plein contentieux, des recours pour excès de pouvoirs, des citations directes, des assignations, tant en procédure d'urgence (référés), qu'en première instance, en appel ou en Conseil d'Etat ou Cour de Cassation.  
Etant précisé qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, déposées auprès de la police nationale ou de la gendarmerie, du Procureur de la République ou du Doyen des juges d'instruction ainsi que sur les procédures de citations directes.  
D'accorder aux élus, fonctionnaires et agents municipaux la protection fonctionnelle afin de leur garantir une protection juridique efficace tant en attaque qu'en défense.

#### **Dématérialisation des documents budgétaires : avenant à la convention avec la Préfecture**

Le Maire rappelle la convention avec la Préfecture d'Ille et Vilaine du 24 janvier 2012 autorisée par délibération du conseil municipal en date du 11 janvier 2012 permettant la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Il propose d'étendre le champ de cette convention aux documents budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la convention « Actes » déjà signée.

#### **Rapports d'activités 2013**

##### **Assainissement collectif :**

Michel BENEDETTI, Adjoint en charge de la voirie et des réseaux, présente le rapport d'activité de l'année 2013 fourni par la société SAUR, délégataire de service de l'assainissement collectif ainsi que le compte d'affermage

Le conseil municipal,

- Prend acte de ce rapport d'activité
- Approuve le compte d'affermage.
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les recettes perçues en surtaxe d'assainissement ont été d'un montant de :

- En 2013 :	24 308.93 €
- 2012 :	21 745.59 €
- 2011 :	21 176.22 €
- 2010 :	20 962.48 €

### Tarifification communale année 2015

Le Maire rappelle les derniers tarifs appliqués par la SAUR et par la commune :

<i>Tarifs Commune et SAUR</i>			
<i>ANNEE</i>	<i>Part fixe</i>		<i>PRIX au m3</i>
	€		€
2014			
- Tarif Commune	7.71 €		0.46 €
- SAUR	20.03 €		1.136 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la tarification communale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le maintien des tarifs communaux actuels, soit 7.71 € en part fixe et 0.46 € au m3, pour l'année 2015 compte – tenu du contexte économique.
- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents à intervenir.

Le conseil municipal souhaite attendre l'engagement de travaux sur le réseau pour augmenter les tarifs.

### Syndicat du Haut Couesnon :

Cécile BOULDÉ, Adjointe à l'environnement, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat intercommunal du Haut Couesnon a fourni le rapport d'activité 2013 soumis au comité syndical et elle en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Elle en présente le contenu après avoir fait un rappel sur le rôle du syndicat : entretien des cours d'eau et des berges ainsi que sur les actions passées.

### Rapport d'activités 2013 – Communauté de communes – Fougères Communauté

Bernard DELAUNAY, Maire, indique que conformément à la réglementation en vigueur – article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- Fougères Communauté a fourni le rapport d'activité 2013 et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

(Le document est consultable également en mairie)

### **Communication : validation de la maquette du bulletin municipal**

Marc LIBERT, conseiller délégué, rappelle le souhait d'apporter quelques améliorations au bulletin municipal pour le mettre en adéquation avec le site et y insérer le logo de la commune.

Sur vidéo – projecteur, il présente les 2 maquettes proposées en collaboration avec Temps d'Idées, concepteur du bulletin.

Le conseil municipal valide le choix de la commission communication : celle avec le biais, le code couleur, la reprise des couleurs du logo, plusieurs titres sur la 1<sup>ère</sup> page.

Le premier numéro avec la nouvelle maquette devrait sortir mi-janvier 2015.

### **Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Le Maire indique qu'un agent du service technique remplit les conditions, notamment d'ancienneté, pour obtenir un avancement de grade tel que le prévoit le statut du personnel et peut donc prétendre à une nomination au grade d'Adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs en transformant le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe en grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.
- de fixer la date d'effet de cette décision au 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

Le Maire informe du départ du service technique de Damien THOMAS au 31/12/2014 en disponibilité.

Une demande de remplacement auprès du CDG 35 a été faite.

### **Questions diverses**

Michel BENEDETTI donne des informations obtenues dans le cadre de réunions auxquelles il a participé :

- réunion sécurité routière – un fichier power point va être transmis à chacun – Le sujet lui semble intéressant pour la commission scolaires et les écoles
- réunion comité syndical SDE : les statuts du syndicat sont à revoir pour la représentation de Rennes Métropole qui ne devra pas non plus être majoritaire.
- Réunion du comité de suivi du site AKIOLIS-SOLEVAL. Il précise que le comité de riverains n'est plus constitué que de 7 personnes.

Il informe d'un accident de travail à l'entreprise CHIMIREC.

Le Maire remercie les conseillers de leur participation à la cérémonie du 11 novembre.

Il est suggéré de faire participer des enfants à l'avenir.

## Calendrier :

- 10 janvier 2015 : cérémonie des vœux
- 10 décembre 2014 : conseil municipal
- 26 novembre – 18h- : bureau municipal

Projet d'une rencontre de tous les membres du conseil le 28 novembre pour faire le point sur les projets – 18h30 – Prévenir Anne-Marie VEILLE absente.

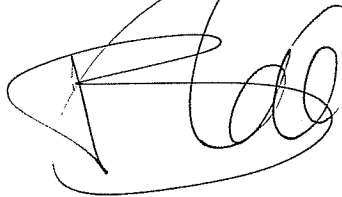
- Visite du presbytère : le samedi matin 15 novembre à 11h

Dates concerts prévues :

- 15 novembre : sono jazzy par Jav'scène
- 16 novembre à 16h : conférence
- 14 décembre : Harmonies Fougères et Dinard – Téléthon - voir le changement de date sur la banderole.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,



Cécile BOULDÉ

Le Maire,



Bernard DELAUNAY.